

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Projet :

DIEUE-SUR-MEUSE PLU

Mission :

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Document :

Annexes



Document conforme à celui annexé à la DCM du 09/07/2010 portant approbation de la révision du PLU.

Signature du Maire :



**ESpace &
TERRitoires**

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ESpace & TERRitoires

Centre d'Affaires Ariane
240 rue de Cumène
54 230 NEUVES-MAISONS
Tel : 03.83.50.53.87 • Fax : 03.83.50.53.78

Sommaire

1- ANNEXES SANITAIRES	3
2- EMBLEMES RESERVES	4
3- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	5
4- DROIT DE PREEMPTION URBAIN	6
5- PLAN DES RESEAUX	8
6- GUIDE DES ESSENCES LOCALES	9
7- ARRETE PREFECTORAL PORTANT CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE HORS AGGLOMERATIONS DE BAR-LE-DUC ET VERDUN DU 22.07.2007.....	10
8- ARRETE PPRi DU 29.04.2005 ET PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS.....	

1- Annexes sanitaires

1.1- Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par un pompage de la nappe alluviale de la Meuse. L'eau est ensuite stockée dans un château d'eau principal puis distribuée.

Pour gérer ce réseau, la commune fait partie du Syndicat des Eaux de Dieue-Génicourt.

La commune étudie actuellement une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable au sein de la Communauté de Communes sur Troyon.

1.2- Assainissement

La commune a délégué la compétence « eaux usées » au SIVU d'assainissement de la Dieue qui regroupe les communes d'Ancémont, Dieue-sur-Meuse et Sommedieue.

Ce regroupement gère l'assainissement collectif de ces communes dont les eaux sont épurées à la station d'épuration (Ancemont).

L'assainissement des eaux pluviales reste une compétence communale.

1.3- Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est assuré le jeudi matin par la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue. Elles sont acheminées au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Romagne via le quai de transfert de la Grimoirie.

Il existe un « pourrissoir » intercommunal, géré par la Communauté de Communes, à Sommedieue, pour la transformation des résidus verts (tonte et taille) en compost rustique.

2- Emplacements réservés

NUMERO	DESTINATION DE L'EMPLACEMENT	BENEFICIAIRE	SURFACE
1	Construction, extension et aménagement des abords du pôle scolaire.	COMMUNE	14 086 m ²
2	Halte fluviale		4 394 m ²
3	Carrefour		2 500 m ²
4			2 500 m ²
5	Connexion piétonne		300.61 m ²
6	Élargissement de voirie		154 m ²
7	Aménagement d'entrée de ville		844 m ²
8			2 470 m ²
9	Création d'un aménagement paysager le long de la route départementale		3 232 m ²
10	Aménagement d'entrée de ville		1 868 m ²

3- Servitudes d'Utilité Publique

4- Droit de Prémption Urbain

VOIR PLAN JOINT

5 -Plan des réseaux

VOIR PLAN JOINT

6- Guide des essences locales

7- Arrêté préfectoral portant classement des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Meuse hors agglomérations de Bar-le-Duc et Verdun du 22.07.2002

8- Arrêté PPRI et Plan de Prévention des Risques Inondations
